

**Mesures prises suite aux directives relatives à la crise sanitaire Covid-19
du 26 octobre au 19 novembre 2020**

Note de service à l'attention des étudiant(e)s et membres du personnel

Suite aux mesures prises ces vendredi 23 et samedi 24 octobre 2020 et applicables du lundi 26 octobre au jeudi 19 novembre 2020 inclus, voici les décisions prises par le Collège de direction de la HE2B.

Ces décisions se basent sur le nouveau protocole de l'enseignement supérieur reçu ce samedi 24 octobre, qui se trouve annexe ; certaines en sont directement extraites. Elles sont cependant susceptibles d'être revues ou précisées au fil de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions prises par nos autorités ; nous vous demandons donc d'être particulièrement attentif(ve) à relever votre courriel he2b.be.

Il est important de souligner que nous sommes conscients de l'effort d'adaptation qui vous est demandé, ainsi que de la difficulté à poursuivre avec une part importante d'incertitude.

ENSEIGNEMENTS :

- **Sauf exceptions, les activités d'apprentissage et d'évaluation en présentiel sont interdites. Par conséquent, presque toutes les activités seront organisées à distance.**
- Les laboratoires, les travaux pratiques et les cours artistiques ne pouvant pas se tenir à distance pourront se tenir en présentiel, moyennant le port du masque en tout temps, et en ayant pour objectif de limiter au maximum le nombre d'étudiant(e)s présent(e)s de manière simultanée.
- Chaque Direction communiquera précisément pour son unité structurelle quelles sont ces activités pratiques bénéficiant d'une exception, et dans quelles conditions elles seront poursuivies en présentiel.
- Les activités pratiques qui dépendent du protocole de secteurs spécifiques (paramédical, sport, etc.) devront respecter les nouvelles règles du secteur concerné.
- Ces dispositions concernent également les formations continues.

STAGES :

- Les stages peuvent commencer ou se poursuivre, dans le respect du prescrit du lieu de stage. Le lieu d'accueil doit bien entendu offrir le cadre sanitaire réglementaire.
- Si le lieu de stage fonctionne désormais de cette façon, il est possible que le stage se poursuive en télétravail. Pour les stages réglementés (pédagogique et paramédical), nous attendons cependant encore des informations.
- Des précisions sont encore attendues de manière générale sur la question des stages, vu les difficultés que pose la situation actuelle pour leur organisation. Celles-ci ont été exprimées auprès du Cabinet qui en a pris acte et envisage des adaptations possibles ; des informations plus précises seront données en temps utile.

BIBLIOTHÈQUES, SALLES INFORMATIQUES :

- Ces salles restent accessibles, toujours avec le respect de la distance physique et du port du masque.
- Afin d'éviter les groupes trop importants, nous attirons votre attention sur le fait qu'elles doivent être réservé(e)s aux étudiant(e)s qui éprouvent des difficultés à poursuivre leurs apprentissages de leur domicile.

DÉPLACEMENTS :

- Les étudiant(e)s sont invité(e)s à réduire au maximum leurs déplacements, notamment entre leur kot et leur domicile.



- Les étudiant(e)s en mobilité IN ou OUT peuvent poursuivre leur mobilité, dans le respect du prescrit du SPF Affaires étrangères. Le Service des relations internationales (international@he2b.be) est attentif aux situations particulières.

RÉUNIONS ET RASSEMBLEMENTS :

- Toutes les réunions devront se faire à distance, sauf exception dûment motivée auprès de la Direction de l'unité. Si c'est impossible, elles sont reportées ou annulées, et vous recevrez une communication spécifique pour chaque réunion, au fur et à mesure.
- Tous les événements (fêtes, colloques, conférences, etc.) doivent se faire à distance ; sinon, ils sont reportés ou annulés.
- Les activités estudiantines (fêtes, soirées, etc.) sont par conséquent interdites.
- Une fois leur activité terminée, les étudiant(e)s doivent quitter l'établissement le plus rapidement possible, sauf accès aux services.

REPAS :

- Les cafétérias sont fermées.
- Les distributeurs ne sont plus accessibles.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET D'ENTRETIEN :

- Si le télétravail est favorisé dans la mesure du possible, il est à remarquer que contrairement à ce que nous avons pu vivre au printemps dernier, les campus de la HE2B restent accessibles, ce qui implique une poursuite du service en partie en présentiel.
- Les contacts par courriel doivent être privilégiés.

MESURES SANITAIRES :

- Toutes les règles d'hygiène et recommandations précédemment émises en cas de symptômes ou de test restent d'actualité.
- Le port du masque est exigé en tout temps.
- Une attention particulière doit être portée à l'hygiène des mains, au nettoyage (minimum une fois par jour), ainsi qu'à la désinfection des locaux et des postes de travail après chaque utilisateur(trice) ;
- L'aération doit être soutenue et idéalement se faire au minimum après 1h30. Un local ne peut être utilisé plus de 3h.
- Il est demandé de laisser autant que possible les portes ouvertes.

SERVICES D'AIDE AUX ÉTUDIANT(E)S :

- Comme rappelé le 15 octobre, il est important que chaque étudiant(e) dispose de l'équipement nécessaire pour pouvoir suivre les activités à distance.
- Pour rappel, nos assistantes sociales se tiennent à la disposition des étudiant(e)s qui auraient besoin d'une allocation pour l'achat d'un PC ou pour la connexion internet, et rencontrent les critères établis.

Voici leurs coordonnées :

Défré : Marie Schittecatte – mschittecatte@he2b.be

ESI, ISES, ISIB, ISEK-Forest : Amal Rezzouki – arezzouki@he2b.be – 0484/68.88.60

IESSID, ISEK-Schaller, Nivelles : Elvire De Cooman – edecooman@he2b.be – 0474/61.64.14

- Les autres Services d'aide aux étudiants (Service d'aide à la réussite, Service d'accueil et d'accompagnement, Service Élite sportive) sont également ouverts pour d'autres types de difficultés. Les coordonnées utiles se trouvent sur le site internet, dans la rubrique "Service aux étudiants".



- Sur le campus de Defré (62, avenue De Fré à 1180 Uccle), une épicerie partagée est accessible, les mardis et jeudis de 17h30 à 18h30.

EN ATTENTE...

- Comme expliqué plus haut, nous attendons des consignes pour pouvoir lever le plus et le mieux possible les difficultés liées à la tenue des stages.
- Il en va de même pour l'organisation de la session de janvier et les modalités d'évaluation, qu'il est difficile d'anticiper déjà dans la situation actuelle.
- Pour ces points, des réunions sont encore prévues avec le Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur. Le Collège de direction souhaite que l'on trouve des solutions innovantes, permettant une grande souplesse dans l'adaptation des enseignements, dans l'intérêt des étudiant(e)s.

Ces recommandations générales seront complétées par des recommandations ou mesures plus précises au niveau de votre unité, qui seront directement communiquées par votre Direction.

Le protocole de l'enseignement supérieur vise « à assurer au mieux la sécurité sanitaire de tous ». Si la HE2B y veille, il ne peut être pleinement efficace que si ses principes sont aussi respectés en dehors de l'établissement. Ainsi, les regroupements à domicile pour travailler ensemble à distance ne sont pas autorisés, les déplacements sont à éviter autant que possible et doivent se faire dans le respect des règles sanitaires (à savoir le port du masque, y compris lors de covoiturage).

Nous avons conscience qu'il s'agit là d'une longue liste de directives contraignantes et d'interdits, qui viennent s'ajouter à ceux en vigueur dans les autres secteurs... Mais une fois ce cadre établi, n'oublions pas qu'il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire : nous soutenir dans le travail ou les enseignements à distance, aider un proche plus fragile à faire ses courses, faire preuve d'empathie les un(e)s envers les autres et être attentif(ve) au quotidien de chacun(e) car la situation est difficile pour tou(te)s. L'entraide à distance, c'est possible aussi !

Nous espérons évidemment nous retrouver bientôt sur les campus dans une situation plus normale. D'ici là, prenons soin de nous et des autres, restons prudent(e)s.

Pour le Collège de direction,



Alexia PASINI
Directrice-présidente.



ANNEXE

**Enseignement supérieur :
 Protocole sanitaire d'application du 26 octobre 2020 jusqu'au 19 novembre 2020**

Activités d'apprentissage et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'apprentissage et d'évaluation en présentiel <u>sont interdites</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Exceptions : Les laboratoires, les travaux pratiques et les cours artistiques <u>ne pouvant pas se tenir à distance</u> pourront se tenir en présentiel, moyennant le port du masque en tout temps, <u>et en ayant pour objectif de limiter au maximum le nombre d'étudiants présents de manière simultanée</u>
Bibliothèques, médiathèques et salles informatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire • Distance physique 1m50
Circulation	<ul style="list-style-type: none"> • En sens unique dans la mesure du possible et toujours fléché • Port du masque obligatoire
Stage	Prescrits du lieu de stage
Activités d'enseignement avec gestes pratiques (sports, arts, médecine...)	À adapter conformément aux règles d'application dans le secteur de l'activité
Mesures générales	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiène des mains obligatoire • Port du masque obligatoire dans tout l'établissement excepté au moment de boire ou manger • Port de visière autorisé pour raisons médicales • Privilégier, si possible, des locaux et places fixes pour les étudiants
Aération	<ul style="list-style-type: none"> • Idéalement aération toutes les 1h30 • Maximum 3h d'activités d'apprentissage ou d'évaluation en continues dans le même local • Voir avec les conseillers en prévention pour les modalités d'aération
Nettoyage et désinfection	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage minimum une fois par jour



	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de changement de groupe classe ou en cas de changement d'utilisateur au sein d'un même groupe, nécessité de désinfecter le matériel et les surfaces utilisées (bancs, matériel, machine, instruments) par l'utilisateur qui cesse de les utiliser. S'ils le souhaitent, les usagers seront autorisés à désinfecter le matériel et les surfaces avant qu'ils commencent à les utiliser • Laisser autant que possible les portes ouvertes (classes,...) afin de réduire l'utilisation des poignées
Distributeurs	Non disponibles
Mobilité IN/OUT et Présence de tiers externes sur les campus (chercheurs étrangers, experts, ...)	Respect des prescrits du SPF Affaires étrangères
Activités estudiantines (folklore, baptêmes, soirées, ...)	Interdites
Déplacements des étudiants	Les étudiants réduisent au maximum leurs déplacements notamment entre leur kot et leur domicile

Exceptions générales au port du masque obligatoire :

- Lorsque le port d'un masque ou de toute autre alternative en tissu n'est pas possible pour des raisons médicales, il convient d'utiliser un écran facial ;
- Les personnes qui, en raison d'une situation de handicap attestée au moyen d'un certificat médical, sont dans l'impossibilité de porter un masque, une alternative en tissu ou un écran facial, sont dispensées de porter un masque ou une alternative au masque;

Remarques :

- Les règles de ce protocole doivent être interprétées de manière à assurer au mieux la sécurité sanitaire de tous ;
 - Ces mesures peuvent être sujettes à adaptation en fonction des décisions futures du comité de concertation.

